

Paris, le 29 août 2019

Destinataires:

- Comités régionaux
- Comités départementaux pour information

Réf: TK/FC/2019-667

Pôle des Activités Gymniques Affaire suivie par : Fabienne Cohen

2 01.48.01.24.49

Objet : Accès aux formations de juges

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'expérimentation menée en GAF sur la saison 2018-2019, le comité directeur fédéral a validé l'accès des formations de juges niveau 1 aux jeunes âgés de 14 ans (âge dans l'année civile de référence de la saison sportive) pour toutes les disciplines.

Cette décision est applicable dès maintenant et elle doit donc être mise en œuvre pour les formations organisées au cours de la saison 2019-2020, avec un accès possible pour les licenciés nés en 2006 et avant.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Dayid Vallée

Directeur Exécutif

Copie : J. Blateau - D. Mérieux - P. Andréani - F. Ringler - K. Rabaud - RTF - Responsables formation des juges - Coordonnateurs ETR